

2023-00120217	0423898710	2022	EUR	23.0.2	m120-f-p	09/06/2023	23		CONSO 1 1
						EUR			
NAT.	Date du dépôt	N° 0423.898.710	P.	U.	D.				CONSO 1.1

COMPTES CONSOLIDES ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE: Solvac comptes consolidés

Forme juridique: SA

Adresse: rue des Champs Elysées

N°: 43

Code postal: 1050

Commune: Bruxelles 5

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet: ¹

Numéro d'entreprise 0423.898.710

COMPTES CONSOLIDES EN MILLIONS D'EURO (4)

Communiqués à l'assemblée générale du 09-05-23
et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-22 au 31-12-22
Exercice précédent du 01-01-21 au 31-12-21

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont /-ne sont pas¹ identiques à ceux publiés antérieurement

Documents joints aux comptes consolidés

CAS OU LES COMPTES CONSOLIDES D'UNE SOCIETE DE DROIT ETRANGER SONT DEPOSES PAR UNE FILIALE BELGE

Dénomination de la filiale belge déposante (article 113, §2, 4°a du Code des sociétés).

Numéro d'entreprise de la filiale déposante :

Signataire (nom et qualité)

Jean-Marie Solvay
Président du Conseil d'Administration

Signataire (nom et qualité)

John Kraft
administrateur, Président du Comité d'Audit

¹ Biffer la mention inutile
² En cas de consortium, remplir la section CONSO 5.4
³ Mention facultative
⁴ Au besoin, adapter la devise et l'unité

N°	0423.898.710
----	--------------

CONSO 1.2

**LISTE DES ADMINISTRATEURS OU GERANTS DE
L'ENTREPRISE CONSOLIDANTE ET DES COMMISSAIRES
AYANT CONTROLE LES COMPTES CONSOLIDES.**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

Rolin Olivia

rue Gustave Biot 29, 1050 Ixelles, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 12/05/2020- 14/05/2024

Solvay Jean-Marie

Le Long Fonds - chaussée de Bruxelles 115, 1310 La Hulpe, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 12/05/2020- 14/05/2024

Chevalier Kraft de la Saulx Jean

avenue du Jeu de Paume 21, 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 14/05/2019- 09/05/2023

Solvay Patrick

Jezus Eiklaan 103, 3080 Tervuren, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 11/05/2021- 13/05/2025

Mondron Jean-Patrick

rue Hollebeek 12, 1630 Linkebeek, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 10/05/2022- 12/05/2026

Janssen de la Boëssière-Thiennes Marc-Eric

La Garenne rue Gaston Bary 89, 1310 La Hulpe, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 10/05/2022- 12/05/2026

Le Hardy de Beaulieu Laure

avenue du Prince Baudouin 61, 1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 14/05/2019- 09/05/2023

Chevalier de Selliers de Moranville Guy

Kensington Park Road 160, W112E Londres, Royaume-Uni

Fonction : Administrateur

Mandat : 14/05/2019- 09/05/2023

de Limon Triest Savina

avenue Maréchal Ney 147, 1180 Uccle, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 11/05/2021- 13/05/2025

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

(Suite de la page précédente)

Baron de Dorlodot Vincent

Dikercherstrooss 12, 8523 Beckerich, Luxembourg

Fonction : Administrateur

Mandat : 10/05/2022- 12/05/2026

De Decker-Semet Marion

rue de la Station 102, 1640 Rhode-Saint-Genèse, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 10/05/2022- 12/05/2026

de la Vallée de Rarecourt de Pimodan Mélodie

rue Léopold Bellan 26, 75002 Paris, France

Fonction : Administrateur

Mandat : 14/05/2019- 09/05/2023

Delwart Valentine

Avenue De Fré 154, 1180 Bruxelles

Fonction : Administrateur

Mandat : 11/05/2021 – 13/05/2025

De Vogué Melchior

Avenue de Boetendael 128, 1180 Uccle, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 10/05/2022 – 12/05/2026

E.Y. Réviseurs d'Entreprises 0446.334.711

De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00160

Mandat : 10/05/2022 – 13/05/2025

Représenté par :

Kaisin Marie

De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, Belgique

Réviseur d'Entreprises, numéro de membre : A02490

12. États financiers consolidés

Solvac

Les états financiers qui suivent ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 23 février 2023. Ils ont été établis conformément aux méthodes comptables IFRS décrites dans les pages qui suivent.

Compte de résultats consolidés (en millions EUR)	NOTES	2021	2022
Bénéfice / (Perte) de la participation mise en équivalence	(1)	298	599
Charges opérationnelles		-2	-2
Charges intérêts	(2)	-3	-3
Résultat net		293	594
Résultat net par action (EUR) de base et dilué	(3)	13,7	27,8

État du résultat global consolidé (en millions EUR)	NOTES	2021	2022
Résultat net		293	594
Autres éléments du résultat global ⁽ⁱ⁾			
Eléments recyclables			
Profits et pertes sur instruments de couverture dans une couverture de flux de trésorerie		-5	25
Ecart de conversion liés à des activités à l'étranger		160	96
Eléments non-recyclables			
Profits et pertes sur instruments capitaux propres évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		10	-8
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies		177	48
Charges d'impôts relatives aux éléments recyclables et non-recyclables			
Charges d'impôts relatives aux éléments recyclables et non-recyclables		-24	-21
Autres éléments du résultat global après effets d'impôt liés		318	140
Résultat global	(4)	611	734

Tableau des flux

de trésorerie consolidés (en millions EUR)	NOTES	2021	2022
Résultat net		293	594
Charges intérêts		3	3
(Bénéfice) / Perte de la participation mise en équivalence	(1)	-298	-599
Variation du fonds de roulement		0	2
Dividendes reçus de Solvay		122	125
Flux de trésorerie des activités opérationnelles		120	125
Acquisition de titres Solvay	(1)	0	0
Vente de titres Solvay		0	0
Flux de trésorerie des activités d'investissement		0	0
Augmentation de capital		0	0
Acquisition d'actions propres		0	0
Augmentation de dettes financières	(2) (5) (11)	50	48
Remboursement de dettes financières	(2) (5) (11)	-51	-50
Intérêts payés	(2)	-3	-3
Dividendes payés	(6)	-116	-119
Variation des impôts liés aux dividendes payés		0	0
Flux de trésorerie des activités de financement		-120	-124
Variation nette de trésorerie		0	1
Trésorerie à l'ouverture		0	0
Trésorerie à la clôture		0	1

(i) Les autres éléments du résultat global proviennent de l'état des variations de capitaux propres de Solvay SA. Plus d'informations sont disponibles dans le communiqué de presse de cette dernière.

État de situation financière consolidée (en millions EUR) NOTES 2021 2022

ACTIF			
Immobilisations corporelles		0	0
Actifs non courants : participations mises en équivalence	(1)	3.094	3.676
Goodwill	(1)	343	343
Participations mises en équivalence hors goodwill		2.751	3.333
Actifs courants : créances court terme	(7)	49	50
Trésorerie et équivalents de trésorerie		0	1
Total de l'actif		3.143	3.727
PASSIF			
Capitaux propres	(8)	2.926	3.511
Capital		192	192
Réserves		2.734	3.319
Passifs non courants : dettes financières à long terme	(2) (11)	150	150
Passifs courants		67	66
Dettes financières à court terme	(5) (11)	50	48
Dettes fiscales		13	14
Autres passifs court terme		4	4
Total du passif		3.143	3.727

État des variations des capitaux propres consolidés (en millions EUR)

	CAPITAL SOCIAL	PRIMES D'ÉMISSION	ACTIONS PROPRES	OBLIGATIONS HYBRIDES PERPÉTUELLES	RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS	ÉCARTS DE CONVERSION, DE JUSTE VALEUR ET PLANS DE PENSION À PRESTATIONS DÉFINIES	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES
Valeur comptable au 31/12/2020	192	568	0	543	1.788	-641	2.450
Résultat de l'année					293		293
Autres éléments du résultat global						318	318
Résultat global					293	318	611
Dividendes					-116		-116
							0
Obligations Hybrides Emissions							0
Acquisition / vente d'actions propres							0
Variations de périmètre et autres					-19		-19
Valeur comptable au 31/12/2021	192	568	0	543	1.946	-323	2.926
Résultat de l'année					594		594
Autres éléments du résultat global						140	140
Résultat global					594	140	734
Dividendes					-119		-119
							0
Obligations Hybrides Emissions							0
Acquisition / vente d'actions propres							0
Variations de périmètre et autres					-30		-30
Valeur comptable au 31/12/2021	192	568	0	543	2.391	-183	3.511

Annexes aux états financiers consolidés

Méthodes comptables IFRS

Les principales méthodes comptables adoptées dans l'établissement des états financiers consolidés sont les suivantes :

I. Informations générales et normes IFRS applicables

Solvac est une société anonyme de droit belge cotée sur Euronext Bruxelles dont la principale activité est la détention d'une participation de 30,81 % de Solvay SA.

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards, Normes internationales d'information financière) tel qu'adopté par l'Union Européenne. Ses états financiers consolidés portent sur une période de 12 mois clôturée le 31 décembre 2022. Ils ont été arrêtés le 23 février 2023 par le Conseil d'Administration selon le principe de continuité d'exploitation, en millions d'euros arrondi au million d'euros le plus proche.

Changements obligatoires de méthodes comptables

Aucune modification n'a été apportée aux principes comptables par rapport à ceux qui ont été utilisés pour l'établissement des derniers comptes consolidés établis au 31 décembre 2021, à l'exception des normes suivantes applicables pour la période annuelle ouverte à compter du 1er janvier 2022 et détaillées ci-après.

- Amendements à IAS 16 Immobilisations corporelles : produits antérieurs à l'utilisation prévue (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022)
- Amendements à IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels : contrats déficitaires - Coût d'exécution du contrat (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022)
- Amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises : référence au cadre conceptuel (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022)
- Améliorations annuelles 2018-2020 des IFRS (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2022)

Ces normes et interprétation nouvelles et amendées n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés de Solvac.

Textes en vigueur après la date de clôture

Solvac n'a pas anticipé l'application des normes et interprétations nouvelles et amendées qui entrent en vigueur après le 31 décembre 2022, à savoir :

- IFRS 17 Contrats d'assurance (applicable pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendements à IFRS 17 Contrats d'assurance: Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 – Informations comparatives (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers: classification de passifs comme courants ou non-courants (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2024 ou plus tard, mais non encore adoptés au niveau européen)
- Amendements à IAS 1 Présentation des états financiers et à l'énoncé de pratiques en IFRS 2 : Informations à fournir sur les méthodes comptables (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendements à IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs : Définition d'estimations comptables (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat: Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2023)
- Amendements à IFRS 16 Contrats de location : Passif Locatif dans une Transaction de cession-bail (applicables pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2024, mais non encore adoptés au niveau européen)

L'impact de l'application future de ces normes et interprétations sur les comptes du Groupe Solvay est détaillée dans son rapport annuel. Leur application au niveau de Solvac ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les états financiers consolidés.

II. Consolidation

Le Conseil d'Administration estime que Solvac exerce une influence notable sur Solvay. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Par conséquent, la participation dans Solvay S.A. a été intégrée dans les états financiers consolidés de Solvac par la méthode de mise en équivalence. Cette

méthode prend en compte la part de Solvac SA dans les états financiers du Groupe Solvac, établis au 31 décembre de l'exercice, selon les méthodes comptables IFRS de Solvac (voir le rapport annuel de Solvac). Selon la méthode de la mise en équivalence, une participation dans une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût dans l'état consolidé de la situation financière, puis est ajustée par la suite pour comptabiliser la quote-part du Groupe dans le résultat net et les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée.

III. Information sectorielle

Etant donné la nature de holding de la société, il n'y a pas lieu de présenter d'information par secteur d'activité ou géographique. Ces données relatives à la participation dans Solvac sont disponibles dans les états financiers de cette dernière.

IV. Dépréciation d'actifs

A chaque date de clôture, le Groupe revoit la valeur comptable des participations afin d'apprécier s'il existe un indice montrant qu'un actif a pu perdre de la valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'actif et sa valeur d'utilité. Cette dernière correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus. Lorsqu'une perte de valeur comptabilisée dans une période antérieure cesse d'exister, la valeur comptable est partiellement ou totalement rétablie. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée immédiatement en produits.

V. Instruments financiers

Emprunts bancaires

Les dettes à long terme (emprunts bancaires) et à court terme (avances bancaires) sont initialement comptabilisées à leur juste valeur sous déduction, dans le cas d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'émission du passif financier. Après leur comptabilisation initiale, elles sont évaluées à leur coût amorti (montant initial diminué des remboursements en principal et majoré, ou diminué, de l'amortissement cumulé de toute différence entre le montant initial et la valeur à l'échéance). Les charges financières, incluant les primes payables sur règlement ou remboursement, sont prises en charge sur la durée estimée de mise à disposition.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces et les dépôts à vue, les placements

à court terme (moins de 3 mois) et des placements très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Autres Créances

Les autres créances suivent un modèle de gestion dont l'objectif est d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. Ils sont évalués à leur coût amorti, c'est-à-dire, le montant de comptabilisation initial majoré, ou diminué, de l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction de valeur pour dépréciation ou non recouvrabilité.

Ces autres créances sont comptabilisés sous la rubrique « Actifs courants – créances court terme ».

VI. Comptabilisation des produits

Un produit est comptabilisé lorsqu'il est probable qu'il sera acquis et que l'on peut évaluer son montant de façon fiable.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultats prorata temporis, compte tenu du taux d'intérêt effectif du placement.

VII. Répartition bénéficiaire

Les dividendes versés par Solvac à ses actionnaires sont repris en déduction des capitaux propres à concurrence de leur montant brut, c'est-à-dire avant retenue à la source. Les états financiers sont établis avant répartition bénéficiaire.

VIII. Estimations et jugements significatifs dans l'application des méthodes comptables

Au-delà des estimations et jugements significatifs effectués par Solvac dans l'application des méthodes comptables (voir le rapport annuel de Solvac), la principale estimation effectuée par le Conseil d'Administration de Solvac au 31 décembre 2022 porte sur la valeur recouvrable de la participation dans Solvac. Un test de dépréciation est effectué s'il existe un quelconque indice que la participation a pu se déprécier. Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur comptable de la participation à sa valeur boursière. En cas de situation de crise sur le marché avec volatilité excessive des cours, référence peut être en outre faite aux « target prices » pour l'action Solvac, tels qu'estimés par les analystes financiers.

A la date de clôture de l'exercice, Solvac considère qu'il y

a un indice de perte de valeur sur sa participation dans Solvac. Nous renvoyons à la note (I) - Participations mises en équivalence - sur les états financiers consolidés.

Enfin, le Conseil d'Administration considère que Solvac a une influence notable sur Solvay et donc intègre les comptes de ce groupe selon la méthode de mise en équivalence.

IX. Gestion des risques

IX.1 Risque patrimonial de Solvac lié sous-jacent Solvay

Le seul investissement de Solvac étant sa participation dans Solvay, les principaux risques auxquels la Société est exposée sont similaires à ceux de Solvay. La situation financière et les résultats de Solvac sont influencés par les résultats de Solvay, soit par les dividendes encaissés (comptes statutaires), soit par le biais de la consolidation par mise en équivalence (comptes consolidés).

Solvac est exposée au risque de marché (évolution du cours de l'action Solvay) ce qui implique un risque de valorisation. Bien que le cours de bourse soit sujet à la volatilité des marchés, le Conseil estime qu'il constitue sur une longue période un indicateur fiable de valorisation. La valeur comptable des titres Solvay au bilan consolidé de Solvac est de 112,70EUR par action goodwill inclus (82,70 EUR dans les comptes statutaires).

IX.2 Risques financiers

Solvac est exposée au risque de taux d'intérêts résultant d'emprunts bancaires à taux fixe sur un montant de 150 millions EUR. La société suit ce risque par le calcul périodique des justes valeurs de ces emprunts.

Solvac est exposée au risque de liquidité, notamment lorsqu'elle doit recourir aux emprunts bancaires à court terme. La dette à court terme, modérée, a diminué par rapport à l'année passée (48,0 millions EUR à fin 2022 contre 49,9 millions EUR à fin 2021) et elle est remboursée de la manière suivante : 48 millions EUR au 19 janvier 2023 (lors du paiement par Solvay de son acompte sur dividende). Le paiement du précompte mobilier lié au paiement du solde de dividende au 30 décembre 2022 a été rendu possible moyennant un tirage de 15 millions EUR sur une ligne de crédit à court terme à partir du 20 janvier 2023 jusqu'au 19 mai 2023 (lors du paiement par Solvay de son solde sur dividende).

Non seulement la dette à court terme est de courte durée mais de plus, en moyenne sur l'année, la

société connaît une situation de trésorerie moyenne à court terme⁽¹⁾ positive. Par conséquent, le Conseil est confiant dans la capacité de Solvac à lever les fonds nécessaires à court terme et à les rembourser avec les flux de dividendes versés par Solvay.

Un risque de contrepartie bancaire existe. Il est relatif aux placements de trésorerie et aux valeurs disponibles. Les contreparties de Solvac sont des banques avec une notation minimum de A.

IX.3 Risques de conformité et juridiques

Les risques liés aux processus internes et à la conformité aux lois et règlements font l'objet d'une analyse spécifique conduite par le Directeur sous l'autorité du Président et présentée annuellement au Conseil d'Administration. Des procédures internes et les responsabilités sont définies ainsi que les règles précises en ce qui concerne les pouvoirs de signature et de représentation de la Société. Un contrôle quasi quotidien est exercé par le Directeur. Le cas échéant, Solvac fait appel à des cabinets d'avocats ou fiscalistes. Un dealing code a été établi et communiqué aux personnes exerçant des responsabilités dirigeantes.

IX.4 Risques opérationnels et administratifs

Les risques opérationnels sont essentiellement liés aux systèmes d'information et à la dépendance de tiers pour la tenue du registre des actionnaires. Les systèmes d'information ainsi que la cyber-security sont revus régulièrement avec les services informatiques de Solvay. La tenue du registre des actionnaires de Solvac est organisée avec Euroclear.

Solvac dispose et applique des procédures pour tous les paiements vers des tiers. Solvac effectue également des services pour la société Solvay en ce qui concerne l'enregistrement des actions nominatives, les paiements de dividendes et l'administration des stock-options.

(1) La trésorerie nette moyenne est un indicateur de performance non IFRS qui se définit comme la somme de tous les financements à court terme (-), des placements en billets de trésorerie (+) et de valeurs disponibles en compte-courant (+) en cours d'année pondérés par leur durée respective.

Notes sur les états financiers consolidés

(1) Participations mises en équivalence

Solvac détient une participation de 30,81 % dans le capital de Solvay. Cependant, le pourcentage pris en compte dans les tableaux consolidés est de 31,44 % car les actions propres détenues par Solvay sont déduites du nombre total des actions constituant le capital de Solvay. Solvay SA est une société anonyme de droit belge cotée à la bourse Euronext de Bruxelles et de Paris. Le groupe Solvay est un groupe international de chimie.

La valeur de mise en équivalence de la participation se monte à 3.676 millions EUR (dont 343 millions EUR de goodwill et 3.333 millions EUR de valeur hors goodwill). Evaluée au cours de bourse du 31 décembre 2022, elle se monte à 3.081 millions EUR.

A la date de clôture, Solvac a considéré, en application des normes IFRS, qu'il y avait un indice de perte de valeur sur sa participation dans Solvay étant donné que le cours de bourse à la date de clôture (94,46 EUR par action) était inférieur à la valeur de la participation dans les comptes consolidés (112,70 EUR par action). Solvac a clôturé ses comptes au 31 décembre 2022 conformément aux IFRS, et ces comptes ont fait l'objet d'un audit pleinier. Sur cette base Solvac considère que l'ensemble des pertes de valeur nécessaires ont été comptabilisées dans les comptes de Solvay. Solvac n'a pas connaissance d'autres éléments qui l'amènerait à comptabiliser une réduction de valeur à son niveau. Sur base de ces éléments, Solvac a conclu qu'il n'y avait pas lieu de comptabiliser de dépréciation sur sa participation dans Solvay. Le cours de bourse de Solvay à la clôture au 20 février 2023 était de 112,30 EUR par action.

Les variations du goodwill sont les suivantes :

En millions EUR	2021	2022
Valeur au 1er janvier	343	343
Vendues en cours d'année	0	0
Acquises en cours d'année	0	0
Valeur au 31 décembre	343	343

Le goodwill correspond à la différence entre la somme des coûts d'acquisitions des actions Solvay, et la somme des valeurs des fonds propres de Solvay par actions acquises

Les variations de la participation mise en équivalence hors goodwill sont les suivantes :

En millions EUR	2021	2022
Valeur au 1er janvier	2.276	2.751
Vendues en cours d'année	0	0
Acquises en cours d'année	0	0
Résultat	298	599
Distribution	-122	-127
Écarts de conversion	160	96
Écarts de juste valeur et plans de pensions	157	44
Variation de périmètre et autres	-18	-30
Emprunt hybride	0	0
Valeur au 31 décembre	2.751	3.333

Aucune acquisition de titres n'a eu lieu en 2022 et en 2021.

En 2022, la quote-part de Solvac dans le résultat net du groupe Solvay, hors part des tiers, s'élève à 599 millions EUR (2021: 298 millions EUR), elle inclut la quote-part de Solvac dans le résultat « Activités abandonnées » de 0 million EUR en 2022 (2021 : 1 million EUR).

La valeur de la participation au 31 décembre correspond aux capitaux propres de Solvay « Actionnaires Solvay »⁽ⁱ⁾ multipliés par le pourcentage de détention (31,44% en 2022 et 31,48% en 2021).

Les états financiers consolidés abrégés du groupe Solvay sont les suivants :

En millions EUR	2021	2022
Bilan		
Actifs immobilisés	13.216	13.646
Actifs circulants	6.833	7.009
Valeurs disponibles	942	933
Total de l'actif	20.049	20.655
Capitaux propres	8.851	10.664
Actionnaires Solvay	8.739	10.603
Participations ne donnant pas le contrôle	112	61
Dettes à plus d'un an	5.667	5.106
Dettes financières à plus d'un an	2.576	2.444
Dettes à un an au plus	5.531	4.885
Dettes financières à un an au plus	773	510
Total du passif	20.049	20.655
Compte de résultats		
Chiffre d'affaires	10.105	13.426
Profit / perte (-) des activités poursuivies	985	1.934
Profit / perte (-) des activités abandonnées	4	0
Profit / perte (-) net de l'année	989	1.934
Part attribuée aux participations ne donnant pas le contrôle	41	29
Part de Solvay dans le Profit / Perte (-)	948	1.905
Résultat global		
Autres éléments du résultat global	1.017	447
Résultat global	2.006	2.381
Dividende reçu		
	122	127

La participation mise en équivalence n'a pas de passifs éventuels ni d'engagement de capital aux 31 décembre 2022 et 2021.

(2) Dettes financières à long terme

Les dettes à plus d'un an sont stables par rapport à 2021 et s'élèvent à 150 millions EUR (emprunts auprès de BNP Paribas Fortis) au 31 décembre 2022. Il s'agit de l'endettement structurel de Solvac soit :

- un emprunt de 50 millions EUR (échéance 2025 à taux fixe de 2,75 %),
- un emprunt de 50 millions EUR (échéance 2027 à taux fixe de 1,47%) et
- un emprunt de 50 millions EUR (échéance 2029 à taux fixe 1,16%).

Les intérêts sur les dettes à plus d'un an s'élèvent à 2,7 millions EUR pour l'exercice 2022 (2,9 millions EUR en 2021).

(i) Il s'agit des capitaux propres de Solvay diminués des participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau ci-dessous résume l'échéance de la dette à long terme

MILLIONS EUR	EN DESSOUS DE 3 MOIS	DE 3 MOIS À 1 AN	DE 2 ANS À 5 ANS	AU-DESSUS DE 5 ANS
Intérêts et Emprunts en Millions EUR	0	3	107	51

(3) Bénéfice / (Perte) net par action

Le Bénéfice / (Perte) net par action et le Bénéfice / (Perte) net dilué par action sont identiques. Le nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour les calculs par action Solvac est de 21.375.033 actions à fin 2022 et à fin 2021

(4) Résultat global

Les principaux mouvements du résultat global proviennent des mouvements observés chez Solvac tels que l'évaluation des obligations au titre des régimes à prestations définies conformément à l'IAS19 révisé, les profits et pertes sur instruments de couverture et les écarts de conversion.

(5) Dettes financières à court terme

Les dettes financières à court terme sont en diminution de 1,9 million EUR par rapport à 2021. Au 31 décembre 2022, elles sont constituées de deux emprunts « Straight Loan » contractés respectivement :

- a) le 20 décembre 2022 pour un montant de 14 millions EUR (échéance le 19 janvier 2023),
- b) le 27 décembre 2022 pour un montant de 34 millions EUR (échéance le 19 janvier 2023)

(6) Dividende distribué

Les dividendes distribués (5,58 EUR brut par action en 2022, en augmentation de 2,6% par rapport à 2021) durant la période se chiffrent à 119,3 millions EUR comprenant le premier acompte sur dividende 2022 payé le 17 août 2022 à 3,26 EUR brut par action et le deuxième acompte de dividende qui a été distribué le 30 décembre 2022 et qui s'élevait à 2,32 EUR par action.

(7) Créances court terme

Il s'agit principalement de l'acompte sur dividende à recevoir de Solvac en janvier 2023.

(8) Capitaux propres

Les capitaux propres s'élèvent à 3.511 millions EUR. Ils ont été majoritairement impactés durant l'année 2022 par :

- la distribution des deux acomptes sur dividendes de 5,58 EUR brut par action (5,44 EUR brut par action en 2021), pour un montant total de 119 millions EUR ;
- la quote-part dans certains éléments du résultat global provenant de Solvac (96 millions EUR liés aux écarts de conversion et les profits actuariels des plans de pensions pour 28 millions EUR, net d'impôts) ; et
- la quote-part dans le résultat consolidé de Solvac de la période de 594 millions EUR.

Référence est faite à la proposition d'affectation bénéficiaire qui sera présentée dans le rapport de gestion du rapport annuel.

(9) Actions propres

En 2022, Solvac n'a acquis aucune action propre.

(10) Instruments financiers

En millions EUR	2021		2022	
	VALEUR COMPTABLE NETTE	JUSTE VALEUR	VALEUR COMPTABLE NETTE	JUSTE VALEUR
Créances (inclus trésorerie et équivalents de trésorerie)	50	50	51	51
Passifs financiers évalués au coût amorti (dettes commerciales incluses)	217	218	216	206

Afin de refléter l'importance des données utilisées lors des évaluations à la juste valeur, Solvac classe ces évaluations selon une hiérarchie qui se compose des niveaux suivants :

- niveau 1 : des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées des prix) ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Pour les créances, la valeur comptable est une bonne approximation de la juste valeur. En ce qui concerne les passifs financiers au coût amorti, la valeur nette comptable des dettes financières à long terme (150 millions EUR, voir note 2) est supérieure à leur juste valeur (estimée à 140 millions EUR). La juste valeur de l'endettement à taux fixe a été calculée selon la méthode « Discounted Cash Flow ». La valeur nette comptable des autres passifs financiers est une bonne approximation de leur juste valeur. Ainsi les justes valeurs déterminées sont de niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

(11) Variation des dettes financières

Les tableaux ci-dessous mentionnent la réconciliation en 2022 et 2021 entre les dettes financières reprises dans le bilan consolidé et les montants issus de l'état consolidé des flux de trésorerie :

En millions EUR	AU 1ER JANVIER 2022	VARIATION EN TRÉSORERIE	AU 31 DÉCEMBRE 2022
Dettes financières à long terme	150	0	150
Dettes financières à court terme	50	0	48
Total	200	-2	198

La variation en trésorerie reprise dans le tableau ci-dessus se réconcilie avec l'état consolidé des flux de trésorerie comme suit :

En millions EUR	AU 31 DÉCEMBRE 2022
Variation de trésorerie	-2
Dont : Augmentation de dettes financières	48
Remboursement de dettes financières	-50

En 2021, la réconciliation entre les dettes financières consolidées et les montants issus de l'état des flux de trésorerie se présentait comme suit :

En millions EUR	AU 1ER JANVIER 2021	VARIATION EN TRÉSORERIE	AU 31 DÉCEMBRE 2021
Dettes financières à long terme	150	0	150
Dettes financières à court terme	51	-1	50
Total	201	-1	200

La variation en trésorerie reprise dans le tableau ci-dessus se réconcilie avec l'état consolidé des flux de trésorerie comme suit :

En millions EUR	AU 31 DÉCEMBRE 2021
Variation de trésorerie	-1
Dont : Augmentation de dettes financières	50
Remboursement de dettes financières	-51

(12) Relations avec les administrateurs de la société consolidante

L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2022 a approuvé les modifications suivantes :

- a. Majoration du montant des jetons de présence attribués aux Administrateurs : les jetons de présence qui avaient été fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013 à 2.000 EUR brut par séance pour chaque Administrateur et à 4.000 EUR brut par séance pour le Président sont portés respectivement à 2.500 EUR brut et 5.000 EUR brut.
- b. Octroi d'une rémunération aux membres du Comité d'Audit et du Comité des Nominations : la rémunération (i) aux membres du Comité d'Audit est de 1.000 EUR brut par séance et de 2.000 EUR brut par séance pour le Président de ce Comité et (ii) aux membres du Comité des Nominations une rémunération de 750 EUR brut par séance et de 1.500 EUR brut par séance pour le Président de ce Comité.

(13) Droits et engagements hors bilan

Garanties réelles constituées par l'entreprise sur ses actifs propres : mise en gage de 3.055.055 titres Solvay, dont :

- 2.285.055 en faveur de BNP Paribas Fortis pour un montant de 216 millions EUR (au cours de clôture du 31 décembre 2022)
- 770.000 en faveur de KBC pour un montant de 73 millions EUR (au cours de clôture du 31 décembre 2022)

Ce nombre d'actions mise en gage représente 9,4% du total des actions Solvay détenues par Solvac.

(14) Liste des sociétés consolidées

Le Groupe Solvay est intégré selon la méthode de mise en équivalence.

(15) Réconciliation entre le revenu cash et le résultat net consolidé pour les années 2021 et 2022

En millions EUR	2021	2022
Revenu cash	122,3	125,6
Résultat opérationnel	-1,8	-2,0
Charges financières	-3,1	-2,9
Autres charges et produits financiers	0,0	0,0
Résultat cash	117,4	120,7
Moins dividendes Solvay payés en janvier 2020 et 2021, comptabilisé dans le résultat net de 2019 et 2020, respectivement	-48,9	-48,9
Plus dividendes Solvay payés en janvier 2021 et janvier 2022, dans le résultat net de l'année 2020 et 2021, respectivement	48,9	50,2
Résultat net statutaire	117,4	122,0
Charge d'impôts	0,0	0,0
Annulation des dividendes Solvay, extournés en consolidation	-122,3	-126,9
Quote-part du résultat net de Solvay sur l'année	298,3	599,0
Résultat net Solvac - comptes consolidés	293,4	594,1

Autres – Solvay Power of 2

Solvac a pris connaissance du projet de Solvay d'explorer sa séparation en deux sociétés indépendantes cotées en bourse. Dans son communiqué de presse du 15 mars 2022 Solvac a exprimé son plein soutien à ce projet.

5. Rapport de gestion

Nous vous présentons le rapport de Solvac S.A. et soumettons à votre approbation les états financiers arrêtés au 31 décembre 2022.

5.1 Faits marquants

Les événements importants survenus au cours de l'exercice 2022 sont les suivants :

- Solvac a procédé à la distribution de deux acomptes sur dividende, pour un total de 5,58 EUR brut par action. Le premier acompte a été payé le 17 août et le second acompte le 30 décembre 2022. En 2022 (sur base du cours de clôture de l'année), l'actionnaire de Solvac a bénéficié d'un rendement brut sur dividende de 5,5 % (3,9 % net de précompte de 30 %).
- Le dividende total 2022 par action de 5,58 EUR brut est supérieur à celui des 2 exercices précédents (5,44 EUR brut en 2020 et 2021).
- La décote de holding s'établit à 26,4 % en fin d'année, comparé à 26,8 % fin 2021.
- Solvac a manifesté dans un communiqué de presse du 15 mars 2022 son plein soutien au projet de Solvac d'explorer sa séparation en deux sociétés indépendantes cotées en Bourse. Solvac s'engage à rester un actionnaire de référence dans les deux sociétés tout au long de cette prochaine phase importante de l'évolution de Solvac.
- L'échéance de la dette structurelle de 150 millions EUR a diminué à 4,7 ans en moyenne. Il n'y a pas eu de changements en 2022. Le coût moyen de la dette structurelle reste à 1,8 % en 2022.
- Solvac a assuré, par une ligne de crédit bancaire confirmée avec plafond variable, le financement de l'écart dans le temps entre les dividendes payés par Solvac et les dividendes reçus de Solvac.

5.2 Comptes statutaires

Le résultat net de 2022 est de 122,0 millions EUR, en augmentation de 3,92 % par rapport à 2021.

Les dividendes Solvac constituent les revenus de Solvac et sont diminués des charges d'intérêts et des coûts des prestations. Ceux-ci comprennent essentiellement les frais liés à la cotation et à la tenue du registre des actionnaires ainsi que la rémunération de la Direction et du Service Actionnaires.

Pour autant que les comptes statutaires l'autorisent, c'est sur la base du résultat cash⁽¹⁾, que le Conseil d'Administration détermine les montants de dividendes proposés à la distribution par Solvac.

Le revenu cash ⁽¹⁾ de Solvac, alimenté par les flux de dividendes de la participation dans Solvac, s'établit à 125,6 millions EUR tel que repris dans le tableau ci-après, contre 122,3 millions EUR en 2021, dû à l'augmentation de 0,10 € par action du dividende de Solvac payé en 2022.

	2021	2022
Dividende Solvac par action payé en janvier (en EUR)	1,50	1,50
Nombre d'actions Solvac détenues par Solvac	32.621.583	32.621.583
Dividendes Solvac encaissés en janvier en millions EUR (a)	48,9	48,9
Dividende Solvac par action payé en mai (en EUR)	2,25	2,35
Nombre d'actions Solvac détenues par Solvac	32.621.583	32.621.583
Dividendes Solvac encaissés en mai en millions EUR (b)	73,4	76,7
Revenu cash (a) + (b) ⁽¹⁾ (en millions EUR)	122,3	125,6

⁽¹⁾ Solvac utilise certains indicateurs de performance non IFRS qu'il convient de définir ici :

Le revenu cash correspond à ses revenus encaissés sur la période. Il se définit comme le flux de trésorerie obtenu par le paiement des dividendes reçus de Solvac. Le résultat cash se définit comme le revenu cash réduit des charges d'intérêts et des autres produits et charges (financiers/d'exploitation). C'est sur base de cet indicateur que le Conseil d'Administration détermine les montants de dividendes proposés à la distribution par Solvac.

La réconciliation du revenu cash au résultat net des comptes statutaires pour les années 2021 et 2022 est reprise dans le tableau ci-dessous :

En millions EUR	2021	2022
Revenu Cash ⁽¹⁾	122,3	125,6
Charges administratives	-1,8	-2,0
Charges financières	-3,1	-2,9
Résultat cash ⁽²⁾	117,4	120,7
Moins les dividendes Solvac payés en janvier 2021 et janvier 2022, comptabilisés dans le résultat net	-48,9	-48,9
Plus les dividendes Solvac payés en janvier 2022 et janvier 2023, comptabilisés dans le résultat de l'année 2021 et 2022, respectivement	48,9	50,2
Charge d'impôts	0,0	0,0
Résultat net Solvac S.A. - Comptes statutaires	117,4	122,0
Distribution Solvac	-116,3	-119,3
Bénéfice Net de l'exercice	+ 1,1	+2,7

5.3 Dividende

Le potentiel de distribution de Solvac S.A. est déterminé par les dividendes reçus de Solvay S.A.

Le dividende annuel brut par action de 5,58 EUR est en augmentation de 2,6 % par rapport à 2021, ce qui est conforme à l'évolution du dividende de Solvay et correspond, après déduction du précompte mobilier de 30 %, à 3,906 EUR net par action.

Le premier acompte de dividende payé le 17 août 2022 s'élevait à 3,26 EUR brut par action.

Le deuxième acompte de dividende a été distribué le 30 décembre 2022 et s'élevait à 2,32 EUR brut par action.

Pour l'exercice 2022, la distribution brute atteint 119,3 millions EUR. Une telle distribution donne un profit comptable de 2,7 millions EUR. Suite à cette opération, le bénéfice à reporter passera de 1.385,7 millions EUR en 2021 à 1.388,5 millions EUR en 2022.

5.4 États financiers consolidés

Comme par le passé, le Conseil d'Administration confirme que Solvac exerce une influence notable sur Solvay, ce qui conduit à une intégration de Solvac par mise en équivalence dans les comptes consolidés de Solvac.

Les états financiers consolidés 2022 de Solvac ont été préparés selon la méthode de mise en équivalence des données Solvay. Ils sont présentés conformément aux règles IFRS (International Financial Reporting Standards).

La différence par rapport aux comptes statutaires consiste en l'évaluation de la participation dans Solvay selon la méthode de la mise en équivalence.

La participation de Solvac dans les comptes statutaires de Solvac s'élève à 2.698 millions EUR, soit 82,70 EUR par action, alors que la participation de mise en équivalence de Solvac dans les comptes consolidés s'élève à 3.676 millions EUR, soit 112,70 EUR par action ⁽²⁾. Les capitaux propres dans les comptes statutaires de Solvac sont de 2.533 millions EUR alors que les capitaux propres consolidés de Solvac s'élèvent à 3.511 millions EUR.

Le résultat consolidé de Solvac reflète celui du groupe Solvay et enregistre un bénéfice de 594 millions EUR.

(1) Solvac utilise certains indicateurs de performance non IFRS qu'il convient de définir ici :

Le revenu cash correspond à ses revenus encaissés sur la période. Il se définit comme le flux de trésorerie obtenu par le paiement des dividendes reçus de Solvay.

Le résultat cash se définit comme le revenu cash réduit des charges d'intérêts et des autres produits et charges (financiers/d'exploitation). C'est sur base de cet indicateur que le Conseil d'administration détermine les montants de dividendes proposés à la distribution par Solvac.

(2) La participation de 31,44 % (en tenant compte des actions propres détenues par Solvay) auquel s'ajoute le goodwill historique de 343 millions EUR.

La réconciliation du résultat net Solvac S.A. - Comptes statutaires au résultat net consolidé IFRS pour les années 2021 et 2022 est reprise dans le tableau ci-après :

En millions EUR	2021	2022
Résultat net Solvac S.A. Comptes statutaires	117,4	122,0
Annulation des dividendes Solvac, extournés en consolidation	-122,3	-126,9
Quote-part du résultat net de Solvay sur l'année	298,3	599,0
Résultat net consolidé	293,4	594,1

5.5 Principaux risques

Les risques principaux ainsi que les actions de prévention sont repris sous le Point 7.9. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, dans la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise (Chapitre 7).

5.6 Décote

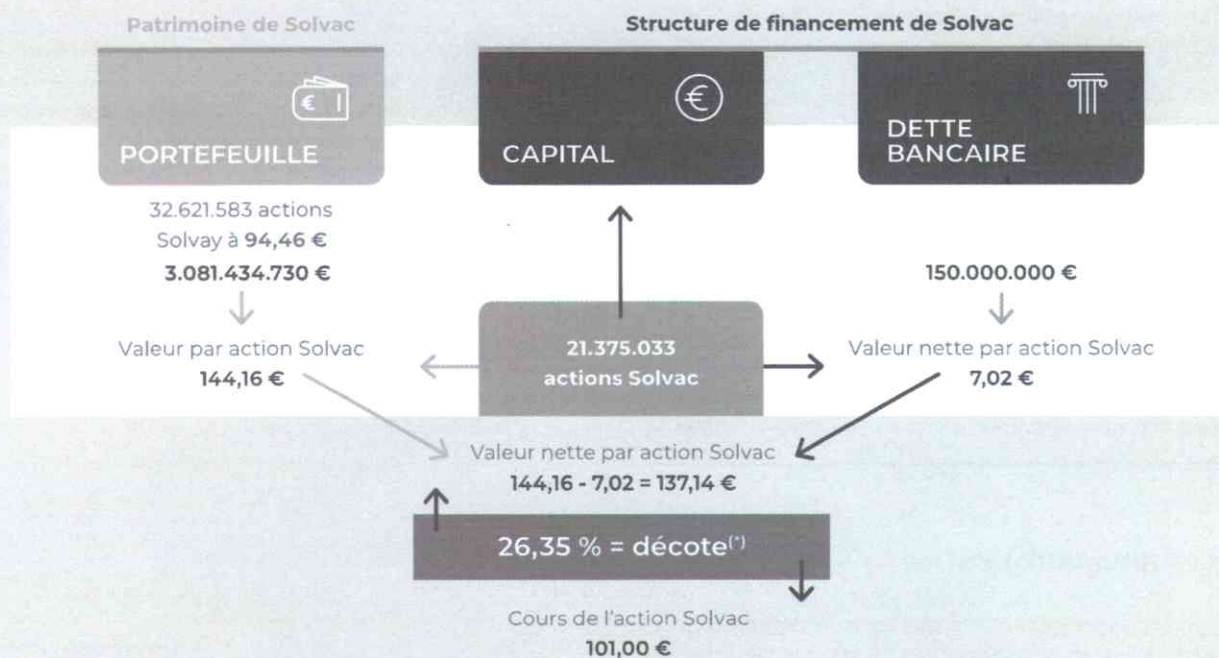
Sur une longue période (voir graphique à la page suivante), la décote moyenne est de 21,6 %. En moyenne sur l'année 2022, elle aura été de 20,4 %. On constate que la décote de l'action Solvac a tendance à augmenter lorsque l'action Solvay s'apprécie et à baisser lors des reculs de l'action Solvay.

Ceci est notamment dû au fait que le titre Solvay est plus liquide. La société a conclu un contrat d'animation avec KBC Securities, afin de pallier autant que possible ce relatif manque de liquidité.

La décote est calculée comme suit :

		31/12/2021	31/12/2022
Nombre d'actions Solvac	a	21.375.033	21.375.033
Nombre d'actions Solvay détenues par Solvac	b	32.621.583	32.621.583
Nombre de titres Solvay indirectement détenus par Solvac	b/a	1,53	1,53
Cours de l'action Solvay (en EUR)	c	102,20	94,46
Cours de l'action Solvac (en EUR)	d	109,00	101,00
Valeur du portefeuille Solvay détenu par Solvac (en milliers EUR)	e = b * c	3.333.926	3.081.435
Endettement structurel de Solvac (en milliers EUR)	f	-150.000	-150.000
Valeur nette de l'actif	g = e - f	3.183.926	2.931.435
Par action Solvac :			
Valeur du portefeuille (en EUR)	h = e / a	155,97	144,16
Endettement Solvac (en EUR)	i = f / a	-7,02	-7,02
Valeur nette de l'actif	j = h - i	148,95	137,14
Décote	k = 1 - d/j	26,82 %	26,35 %

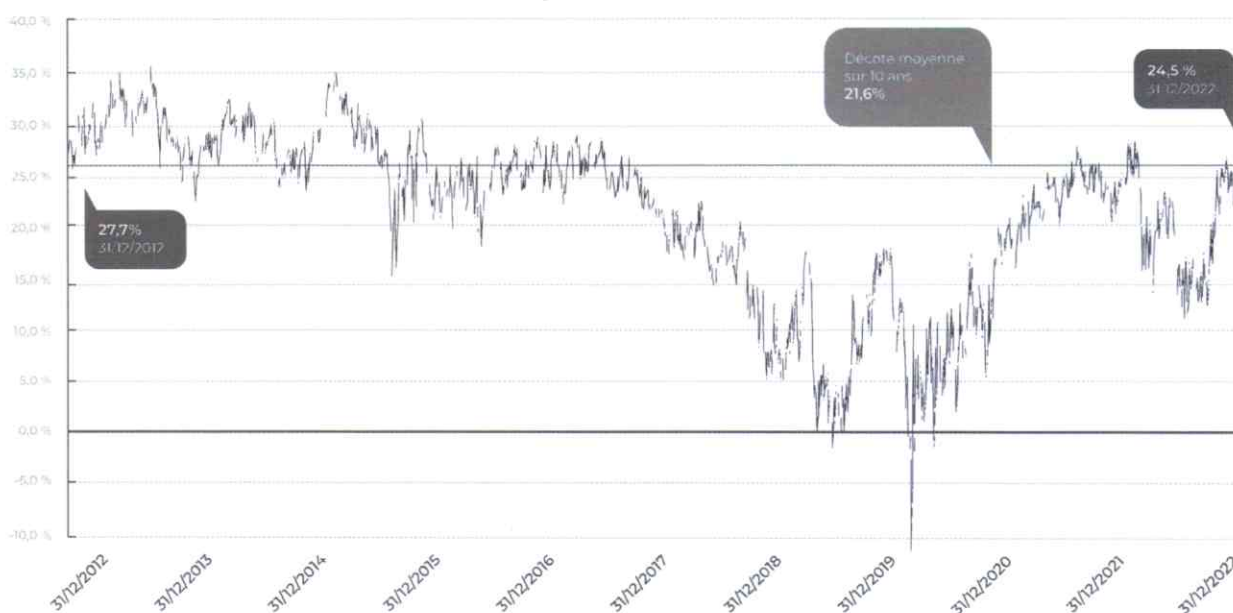
Décote au 31/12/2022



La décote représente, pour un jour donné, le rapport entre le cours de l'action Solvac et la valeur par action Solvac des actions Solvac dans le portefeuille de Solvac (basé sur le cours de l'action Solvac le même jour) moins la dette structurelle de Solvac. En d'autres termes, c'est le rapport entre la capitalisation boursière de Solvac et la valeur de son portefeuille après avoir remboursé ses dettes long terme.

A titre d'exemple, si le cours de l'action Solvac augmente alors que le cours de l'action Solvac reste stable, la décote grandit puisque le prix payé pour une action Solvac reste inchangé alors que la valeur du sous-jacent augmente. Le graphique suivant montre l'évolution de la décote sur une période de 10 ans.

Décote de l'action Solvac par rapport à l'action Solvac au cours des 10 dernières années (Source : KBC Securities)



(*) $1 - 101,00 / 137,14$

5.7 Informations non financières

L'article 3:6 §4 du Code des Sociétés et des Associations impose à certaines sociétés cotées de publier également dans leur rapport de gestion une déclaration sur différentes informations non financières.

Solvac n'entre pas dans les conditions visées par cette disposition légale relative à la déclaration non financière. Solvac s'engage toutefois sur le plan sociétal, comme précisé au chapitre 8 ci-après. Pour ce qui concerne le groupe Solvay, il est fait référence aux informations non financières contenues dans son Rapport Intégré 2022.

5.8 Mentions complémentaires

Il n'y a pas eu en 2022 de décisions ou opérations relevant de la compétence du Conseil d'Administration et ayant fait naître un conflit d'intérêts de nature patrimoniale entre la Société et ses Administrateurs ni un conflit entre la Société et des parties liées, requérant l'application de procédures particulières prévues par le droit des sociétés. La Société n'a pas réalisé en 2022 d'opérations dans le cadre du capital autorisé et la Société ne détient pas d'actions propres.

La participation en Solvay est de 30,81 %. La Société n'a pas de succursale et n'a pas d'activités en matière de recherche et développement.

5.9 Déclaration de Gouvernance d'Entreprise

La Déclaration de Gouvernance d'Entreprise, qui fait partie intégrante du rapport de gestion, figure en pages 24 et suivantes du présent Rapport annuel. La Charte de Gouvernance d'Entreprise peut être consultée sur le site de Solvac : www.solvac.be.

5.10 Nominations statutaires

Les propositions de nominations statutaires sont reprises dans le point 7. Déclaration de Gouvernance d'Entreprise sous le point 7.6.1 Composition et présidence.

5.11 Volume des titres Solvac échangés sur Euronext Bruxelles

L'action Solvac est cotée en continu sur le marché réglementé Euronext Bruxelles. Les volumes en 2022 ont augmenté par rapport à l'an passé. Un « liquidity provider » a pour mission de gérer la liquidité (Contrat d'animation de marché avec KBC Securities – voir point 5.6) en veillant à avoir une demande et une offre suffisante ainsi que proposer à tout moment un prix à l'achat et à la vente.

Année	2021	2022
Titres Solvac		
Annuel	229.927	259.325
Mensuel	19.160	21.610
Journalier	891	1.029

(Source: KBC securities)

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Solvac SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

Dans le cadre du contrôle légal des Comptes Consolidés de la société Solvac SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur l'état de situation financière consolidée au 31 décembre 2022, le compte de résultats consolidés, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 10 mai 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés pour la première fois.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de Solvac SA, comprenant l'état de situation financière consolidée au 31 décembre 2022, le compte de résultats consolidés, l'état du résultat global consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date et les annexes, dont le total de l'état de situation financière consolidée s'élève à € 3.727 millions et dont le compte de résultat consolidés se solde par un bénéfice de l'exercice de € 594 millions.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS ») et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - ("ISA's")) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les

ISA's approuvées par l' International Auditing and Assurance Standards Board ("IAASB") et applicables à la date de clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur ces points.

Nous n'avons pas soulevé de point clé de l'audit dans le cadre de notre audit des comptes consolidés de Solvac SA.

Autre point

Les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été audités par un autre commissaire qui a exprimé dans son rapport en date du 15 mars 2022, une opinion sans réserve sur ces comptes annuels.

Responsabilités de l'organe d'administration dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que du contrôle interne que l'organe d'administration estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe d'administration est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA's permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les

décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des Comptes Consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des Comptes Consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société et du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société et du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA's, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- ▶ l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- ▶ l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations fournies par l'organe d'administration les concernant;

- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;
 - évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.
- Nous communiquons à l'organe d'administration, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.
- Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA's) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fausse ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations qui ont fait l'objet d'honoraires.

Format électronique unique européen ("ESEF")

Nous avons procédé, conformément à la norme relative au contrôle de la conformité des états financiers avec le format électronique unique européen (ci-après « ESEF »), au contrôle du respect du format ESEF avec les normes techniques de réglementation définies par le Règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 (ci-après « Règlement Délégué »).

L'organe d'administration est responsable de l'établissement, conformément aux exigences ESEF, des états financiers consolidés sous forme de fichier électronique au format ESEF (ci-après « états financiers consolidés numériques ») inclus dans le rapport financier annuel disponible à le portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/data-portal>).

Notre responsabilité est d'obtenir des éléments suffisants et appropriés afin de conclure sur le fait que le format et le balisage XBRL des états financiers consolidés numériques respectent, dans tous leurs aspects significatifs, les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que le format et le balisage d'informations dans les états financiers consolidés numériques de Solvac SA au 31 décembre 2022 repris dans le rapport financier annuel disponible à le portail de la FSMA (<https://www.fsma.be/fr/data-portal>) sont, dans tous leurs aspects significatifs, établis en conformité avec les exigences ESEF en vertu du Règlement Délégué.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Diegem, le 21 mars 2023

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par



Marie Kaisin *
Partner
* Agissant au nom d'une SRL

Réf. 23MK0017